

Bulletin n° 3

Veille internationale

France

L'article 10 de la loi n°2014-40 du 20 janvier 2014 garantissant l'avenir et la justice du système de retraites a créé un compte personnel de prévention de la pénibilité (C3P) destiné aux salariés du secteur privé et au personnel des personnes publiques employé dans les conditions du droit privé (article L.4162-1 du Code du travail). N'entrent pas dans le champ de ce dispositif (et donc n'acquièrent pas de droit au titre du C3P) les salariés affiliés à un régime spécial de retraite qui comporte déjà un dispositif spécifique de reconnaissance et de compensation de la pénibilité (alinéa 2ème du même article). Voir : <http://istnf.fr/page-0-978-0.html>

États-Unis

Un récent rapport du *US Census Bureau* permet de mesurer l'importance des régimes à prestations déterminées pour l'ensemble des États américains. Selon le dernier rapport publié en février 2015, le total des actifs des régimes de retraite s'élevait à 3,3 trillions de dollars en 2013, avec une augmentation de 8,7% par rapport à l'année précédente. Voir : <http://www.census.gov/content/dam/Census/library/publications/2015/econ/g13-aspp-sl.pdf>

Suisse

Créée en 2003, la Caisse fédérale de pensions PUBLICA est la caisse de pensions de la Confédération, des unités décentralisées autonomes, du domaine des EPF et des organisations qui sont proches de la Confédération ou qui accomplissent un mandat public pour le compte de la Confédération, d'un canton ou d'une commune. Elle gère de manière paritaire un actif de 36 milliards de francs suisses pour plus de 100 000 personnes assurées et bénéficiaires de rentes. Voir : <http://www.publica.ch/>

Danemark

Les employés du secteur public qui sont couverts par une convention collective bénéficiaient en 2011 d'un régime de retraite financé pour les 2/3 par l'employeur pour un coût total variant entre 15 et 18 pour cent du salaire assurable. Voir : <http://hr.modst.dk/~media/Publications/2011/Employment%20in%20the%20Danish%20State%20Sector/Employment%20in%20the%20Danish%20State%20Sector%20-%20slutversion.ashx>

Japon

Les 4,4 millions de participants actifs et retraités du secteur public et de l'enseignement obtiennent un revenu complémentaire de retraite par l'intermédiaire des *Mutual Aid Association Pension*. Le taux de cotisation était de 17,210% en 2013 et passera à 18,3% à partir de 2017. Il est partagé à part égale entre les employés et les employeurs. Voir : <http://www.mhlw.go.jp/english/wp/wp-hw8/dl/11e.pdf>